
Découverte du bâtiment aujourd'hui

Publié le 04/04/2012

Découvrez le troisième bâtiment de la Place du Châtelet en dehors des deux théâtres !

L'extérieur

Située sur la Place du Châtelet, au 12 de l'avenue Victoria dans le 1^{er} arrondissement de la Capitale, la Chambre des Notaires de Paris constitue un monument significatif de l'institution notariale. Elle est depuis près de deux siècles le **siège de la Compagnie des Notaires de Paris**.

Sur sa façade sont gravées quatre grandes dates de l'histoire du notariat :

- **903** : Capitulaires de Charlemagne recommandant à ses représentants locaux de mettre en place l'institution du notariat qui avait déjà fait ses preuves dans les pays méditerranéens, faisant ainsi du notariat une institution européenne.
- **1270** : Edit de Saint-Louis instituant les soixante premiers notaires au Châtelet.
- **1539** : ordonnance prise par François Ier à Villers-Cotterêts contenant la première réglementation du notariat.
- **25 Ventôse An 11** (16 mars 1803): loi organique du notariat moderne.

Au-dessus de la porte principale, figure l'**emblème du notariat : le gnomon**.

Deux devises de la profession justifient ce symbolisme :

« Lex est quodcumque notamus » (ce que nous écrivons fait Loi ou c'est avec la Loi que nous écrivons) signifie que les actes rédigés par les notaires ont force de loi, à savoir force probante et force exécutoire, ce sont des actes authentiques.

« Nec singulis abest » (rien ne lui est étranger) signifie que le notaire se doit de connaître l'ensemble des lois applicables quelque soit leur domaine (droit civil, droit commercial...).

L'intérieur

Le bâtiment de la Chambre comprend :

Au rez-de-chaussée

Un **hall monumental** dominé par un escalier de pierre, dont l'entrée est ornée de deux colonnes de pierre, et le sol est composé d'un dallage noir et blanc.

Au premier étage

- **une salle de réunion** prévue à l'origine pour les membres de la Chambre qui s'y réunissaient deux fois par mois,

- **la Chambre d'adjudications** où les ventes aux enchères ont lieu chaque Mardi en début d'après-midi.

Au deuxième étage

- **la salle des séances de Chambre** : Jadis, tous les notaires de la Compagnie de Paris se réunissaient dans cette salle. Aujourd'hui, en raison de leur plus grand effectif, les notaires se réunissent dans des salles suffisamment grandes pour les accueillir tous tels que le Palais des Congrès ou le théâtre du Châtelet.

La salle des séances de Chambre reste cependant un lieu de réception pour la Compagnie car elle dispose d'une vue imprenable sur le Palais de Justice, l'ancienne Conciergerie du Palais Royal, la Tour Saint-Jacques et l'Hôtel de ville.

Cette salle de style Napoléon III est dominée par le buste de Napoléon Ier, auteur du Code civil, au-dessus d'une horloge encastrée dans le décor d'une cheminée monumentale dont la plaque du foyer reprend l'emblème du gnomon. Elle est ornée de portraits des Présidents méritant la reconnaissance de la Compagnie dont Me Langlois qui en a écrit l'histoire, Me Bévière qui l'a aidée à traverser la Révolution et Me Thomas bâtisseur de l'Hôtel actuel.

- **la bibliothèque** : autrefois lieu de travail, elle est maintenant un centre d'intérêt historique.

Constituée au XVIIIème siècle, elle regroupe des **recueils des anciennes coutumes françaises** dont celles de Paris, une **édition originale du Code civil** datée de 1804 et des formulaires précieux pour les recherches sur l'évolution de la pratique juridique en France, ainsi qu'un exemplaire original de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Elle est la preuve de la place que tenaient les notaires-juristes, hommes de culture et de science, qui faisaient partie des premiers souscripteurs de la grande Encyclopédie. On y retrouve les archives des réunions et assemblées de notaires depuis 1540 ainsi que des notes circulaires de la Chambre permettant de connaître l'évolution de la pratique. Par exemple, les circulaires qui organisent le placement des actions de la Compagnie des Indes ou celles qui font état des nouveautés introduites par le Code Napoléon. S'y trouve également l'album des Présidents ayant dirigé la Chambre depuis la loi de Ventôse.

En plus de ces pièces principales, se trouvent des bureaux dans lesquels sont logés les services permanents de la Chambre.

Initialement, le sous-sol, le rez-de-chaussée et l'entresol étaient occupés par des locaux commerciaux ou artisanaux. Ces espaces ont au fil du temps été libérés pour accueillir une partie des services administratifs de la Chambre des Notaires ainsi que le centre d'information du public, dénommé Paris Notaires Info.

